

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/13

Attractivité et classement 2013 IAZI de la Ville de Delémont : peut mieux faire !

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

A la question de savoir ce qu'entend faire le Conseil communal pour améliorer les perspectives du futur de Delémont, le Conseil communal répond comme suit :

Le Conseil communal est satisfait de la politique de développement qu'il pratique et rappelle que Delémont a atteint le cap historique des 12'000 habitants. La ville de Delémont est le pôle économique principal du Canton du Jura et son Agglomération a été reconnue par les Autorités fédérales.

Les perspectives sont réjouissantes par la mise en place des projets suivants dans la ville :

- implantation du Campus tertiaire Haute Ecole et réalisation d'une construction évaluée à 50 millions de francs ;
- CREA : salle de spectacles, commerces, bureaux et logements (plus de 20'000 m²) ;
- Maison Rosinski et le festival de la BD ;
- valorisation de la Vieille Ville ;
- réalisation de la Gare routière et vélostation ;
- aménagement des rues du Centre-gare par la réalisation de la 1^{ère} étape : avenue de la Gare ;
- développement d'un partenariat public-privé dans les complexes immobiliers en faveur des personnes âgées et des étudiants ;
- redéploiement des crèches dans la ville ;
- site de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse et installation de la centrale photovoltaïque sur le toit de Wenger SA.

Quand la charge fiscale deviendra-t-elle plus douce ?

La charge fiscale deviendra plus douce dès le 1^{er} janvier 2014 puisqu'entreront en vigueur les modifications de la Loi d'impôts cantonal visant notamment une harmonisation entre couples mariés et célibataires, à laquelle s'ajoute l'application de la baisse linéaire, introduite en 2009 et prévue jusqu'en 2020, de 1 %.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger